
**Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
Fédération Nationale de l'Action Sociale**

**FO PRÉSENTE SON PROJET DE CLASSIFICATION/RÉMUNÉRATION
ET DÉFEND LES RÉGIMES DE PRÉVOYANCE MUTUALISÉS**

Ordre du jour :

1. *Approbation du compte rendu du 17 décembre 2024*
2. *Politique salariale*
3. *Négociation CCUE : Classification, rémunération, durée et temps de travail*
4. *Prévoyance et Organisme paritaire de prévention des risques professionnels*
5. *Suivi de la mise en œuvre de l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur*

Déclaration liminaire : FO, CGT et SUD ouvrent la séance par une déclaration commune.

DECLARATION CMP BASSMS 16 JANVIER 2025

**POUR LA DEFENSE DES DROITS ET DES GARANTIES DES SALARIES
POUR DES NEGOCIATIONS LOYALES ET SERIEUSES**

Nos organisations syndicales ne sont pas dupes de la stratégie des employeurs qui consiste à ne pas partager leur position en ce qui concerne les niveaux de garantie qu'ils souhaitent pour la future CCUE.

Les employeurs refusent de faire connaître leur mandat parce qu'ils attendent que tout disparaisse de soi-même, à l'usure.

Pour les salaires et les classifications, les grilles se sont tassées et sont devenues obsolètes parce qu'elles sont rattrapées par le SMIC. Pour les diplômes, ils ne sont pas reconnus à leur hauteur faute d'être réactualisés, les négociations étant totalement gelées par les employeurs.

Pour la prévoyance, les employeurs procèdent de la même manière, en refusant de renouveler les contrats quinquennaux dans les régimes mutualisés existants, ou pire en attendant sans rien faire la fin des 5 ans normalement réservés à la négociation pour la fusion des accords CHRS avec la CCNT66.

La stratégie des employeurs, c'est le pourrissement des conventions collectives existantes.

Nos organisations syndicales dénoncent ces méthodes destructrices des droits et des garanties des salariés, qui conduisent à la mort du secteur, par la fuite des salariés vers de meilleures conditions de travail et vers des emplois où leurs métiers sont reconnus.

Les organisations syndicales CGT, FO et SUD exigent a minima le maintien des meilleures garanties existantes, c'est une première ligne rouge.

Les organisations syndicales CGT, FO et SUD exigent de connaître le mandat des employeurs en ce qui concerne le niveau des rémunérations, ainsi que les niveaux de garanties attendues, notamment en matière de prévoyance, c'est une deuxième ligne rouge.

Faute de remplir ces conditions, les organisations syndicales CGT, FO et SUD décideront de la suite à donner à cette négociation.

1. Approbation du compte rendu du 17 décembre 2024

Le compte rendu est validé après quelques modifications mineures.

2. Politique salariale

AXESS annonce avoir repris contact avec le ministère et indique attendre une estimation actualisée des impacts salariaux dans le champ de la BASS, pour laquelle aucune réponse n'a encore été obtenue. AXESS espère obtenir une enveloppe budgétaire dans le cadre de la conférence salariale, en particulier pour les dimanches, jours fériés et nuits.

FO, soutenue par la CGT, critique vivement cette stratégie consistant à attendre des financements externes plutôt que de répondre aux besoins réels. Les syndicats soulignent que les conditions de travail se dégradent, tandis que les employeurs bloquent les négociations dans les différentes conventions collectives.

Pour FO, le contexte d'austérité budgétaire pèse dans les négociations et considère comme illusoire d'attendre des annonces gouvernementales : rien ne pourra sortir d'une conférence salariale dont le scénario est déjà écrit. L'urgence est à l'augmentation des valeurs de point dans les CCN existantes. Ce sont les besoins du secteur qui doivent déterminer les moyens ; et non déterminer les droits en fonction des budgets !

3. Négociation CCUE : Classification, rémunération, durée et temps de travail

La CFDT propose une délibération visant à proroger l'accord de méthode du 4 juin 2024, reportant au 2 avril 2025 les négociations sur la classification et la rémunération. AXESS ne souhaite pas se prononcer suite à la réception du document sur table et repousse la discussion à la prochaine CMP.

AXESS se permet même d'incriminer les organisations syndicales dans le retard pris dans les négociations... Si le calendrier n'a pas été dépassé, c'est donc à cause de l'instabilité politique et de la présentation successive des projets des OS...

FO rappelle n'avoir pas été signataire de cet accord de méthode.

La CFDT quitte la séance en signe de mécontentement...

Après une suspension de séance, FO, CGT et SUD décident de poursuivre la réunion.

FO présente son projet de classification/rémunération détaillé. Ce projet répond à une unique exigence, celle-là même qui constitue notre mandat : maintien et amélioration des droits.

4. Prévoyance et Organisme paritaire de prévention des risques professionnels

Déclaration de la CGT en faveur de l'OPP et de la non-urgence de traiter de la prévention tertiaire au sein de la BASS.

Déclaration d'AXESS : AXESS refuse les préalables formulés par FO, CGT et SUD lors de la CMP du 17 décembre considérant qu'il s'agit là de refus de négocier. FO déplore cette attitude : si les employeurs considèrent les revendications comme des refus de négocier, aucune négociation n'est possible !

Suspension de séance

FO, CGT et SUD refuseront la création d'une CPS.

Nous refuserons de voter la délibération sur la création du Commission Paritaire Spéciale (CPS) tant qu'aucune garantie n'est apportée concernant le maintien des régimes mutualisés dans les champs existants, et particulièrement au sein de la **CCNT66 et des Accords CHRS**.

En réponse, les représentants des employeurs de la CCN66 ont annoncé qu'ils engageraient une concertation et fourniraient une réponse lors de la prochaine **CMP 66/CHRS**.

5. Suivi de la mise en œuvre de l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur

AXESS informe que de nouveaux départements ont financé le Ségur pour tous en fin d'année. Les échanges avec le ministère sont maintenus.

Prochaine réunion le 5 février 2025.

ODJ reconduit avec la proposition de délibération de prorogation avant le point CCUE.

Délégation FO : Murat BERBEROGLU, David LEGRAND, Christelle PEYRE et Michel POULET.